

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Mont-de-Marsan, le 29 avril 2021

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage s'est réunie le 29 avril 2021 sous la présidence de Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète des Landes. Cette commission est composée de 27 membres représentatifs des chasseurs, des professions agricoles et forestières, des associations de protection de la nature et d'experts.

Le projet d'arrêté préfectoral chasse pour la saison cynégétique 2021-2022 qui prévoit une ouverture générale de la chasse le 12 septembre 2021 pour se terminer le 28 février 2022, a été présenté aux membres de la Commission.

Lors de cette commission, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a présenté, pour sa part, le projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 (SDGC). Ce sera le second document de ce type pour Les Landes .

Prévu par le code de l'environnement, ce projet traite pour les 6 années à venir :

- des plans de chasse et des plans de gestion des espèces chassables
- des mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs
- des actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs, les lâchers de gibier, etc.
- des actions pour préserver, protéger ou restaurer les habitats naturels de la faune sauvage
- des dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- des dispositions prises pour surveiller les dangers sanitaires dans les espèces de gibier et prévenir leur diffusion entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Le projet d'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse et le projet de schéma de gestion cynégétique ont reçu un avis favorable de la commission.

Le processus de validation de ces documents va se poursuivre par une consultation, pendant trois semaines, du public qui est invité à se prononcer via le site internet :

<http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html>

